



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 879/2023
Date de la séance du CE : 16 août 2023
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2023.DIJ.7489
Classification : Non classifié

**Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) : autorisation de dépenses pour les applications spécialisées et applications de groupe et pour la transformation numérique.
Crédit-cadre 2024-2026. Transmission au Grand Conseil**

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance de la proposition d'arrêté et du rapport de la Direction de la magistrature concernant l'autorisation de dépenses pour les applications spécialisées et applications de groupe et pour la transformation numérique, crédit-cadre 2024-2026, relevant de la compétence du Grand Conseil.
2. Le Conseil-exécutif fait suivre l'affaire au Grand Conseil afin qu'il l'inscrive à l'ordre du jour et en débattenne durant la session d'hiver 2023. Il ne présente aucune proposition divergente.
3. L'affaire doit être inscrite au programme de la session d'hiver 2023.
4. L'affaire sera directement présentée par un membre de la Direction de la magistrature à la commission consultative et au Grand Conseil.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de l'intérieur et de la justice
– Direction de la magistrature
– Grand Conseil